

LES ELUS DE LANTOSQUE AUTREMENT

Lantosque le 31 janvier 2023

A l'attention de :

Monsieur le Maire de Lantosque
Mairie de Lantosque
06450 LANTOSQUE

Objet : Arrêté préfectoral N°16890

Monsieur Le Maire,

Lors de la cérémonie des vœux le 15 janvier 2023, vous avez informé la population sur la création d'une décharge sur la carrière lieux-dits « Flame », Saint Georges, Le Raou, 06450 Lantosque.

Les élus de l'opposition de la Commune de Lantosque ont cherché à savoir comment un tel projet a été mis en place, sans informer les élus de la commune, la population, et particulièrement les riverains concernés par cette décharge.

Nous nous sommes documentés sur le site officiel de la direction Départementale de la protection des populations.

Nous avons découvert l'arrêté préfectoral concernant l'autorisation donné à la société STAMA, selon des conditions très précises et détaillées, pour la création d'une décharge de matériaux inertes à usage des entreprises du BTP et pour contribuer à la rénovation du site.

Nous pouvons considérer que ce projet peut être bénéfique pour la remise en état du site cependant **la publicité obligatoire** n'a pas été faite en temps voulu, auprès des élus et de la population. **De ce fait les recours éventuels n'ont pas pu se faire** dans les délais prévus.

Cette démarche très confidentielle voire secrète crée une forte suspicion quant au futur fonctionnement de cette décharge.



LES ELUS DE LANTOSQUE AUTREMENT

Par la présente nous vous demandons toutes les explications possibles sur la mise en place et le déroulement de ce projet.

C'est pourquoi nous vous demandons de mettre ce point à l'ordre du jour du prochain conseil municipal pour pouvoir en débattre ...

Nous vous demandons également d'organiser une réunion avec les responsables de la société STAMA en présence des élus communaux et d'un représentant de la direction départementale de la protection des populations.

Nous avons par ailleurs demandé au Préfet des Alpes Maritimes toutes les explications sur cet arrêté préfectoral et particulièrement sur la publicité obligatoire en amont de ce projet.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de notre considération distinguée.

Les élus de Lantosque Autrement,

Danielle Robini

Georges Graglia

Alain Martel

